

AVIS

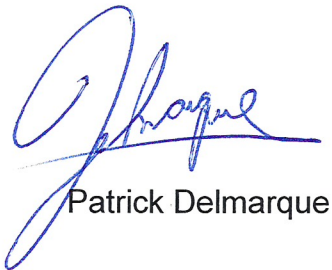
Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 16 août 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de « l'inauguration du Bestëbsergaart » dans la rue de la Paix à Bereldange.

Stationnement interdit

Du vendredi 13 septembre 2024 de 07.00 heures jusqu'au lundi 16 septembre 2024 à 12.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue de la Paix, sur le tronçon longeant le « Bestëbsergaart », sur une longueur de 30 mètres.


Walferdange, le 06 septembre 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber